

Prix de la Fondation Eben-Hézer 2018

But du prix

Valoriser un travail journalistique permettant au grand public de mieux connaître les réalités profondes et quotidiennes des personnes âgées en perte d'autonomie.

REGLEMENT DU CONCOURS

Contexte et fondement

La Fondation Eben-Hézer, fondée en 1899 par Sœur Julie Hofmann, comprend actuellement trois institutions à Lausanne et St-Légier. Eben-Hézer Lausanne et la Cité du Genévrier à Saint-Légier accueillent près de 500 personnes en situation de handicap mental. L'EMS Home Salem à Saint-Légier accueille plus de 120 de personnes âgées en long, court séjour et en accueil temporaire. Ces trois institutions emploient au total plus de 970 personnes.

Les personnes handicapées et âgées continuent de gêner. Quelques caractéristiques marquent la communication autour de ce qui touche les personnes en situation de handicap mental et des personnes en perte d'autonomie : manque de connaissances ; excès de pudeur ; tabous ; culpabilité ; insécurité liée au mode d'expression. Face à elles, nous ressentons trop souvent un malaise, ne sachant comment nous comporter ni de quelle manière les approcher ou simplement échanger. Et ceci alors même qu'elles nous gratifient de leur richesse humaine et, souvent, démontrent de belles capacités à se rendre utiles et à exprimer leur talent au cœur de contributions collectives (artistiques, musicales, sportives). Au-delà, ne peuvent-elles pas nous faire découvrir une part d'altérité en nous ?

Afin de mieux faire connaître la vie des institutions qui oeuvrent en faveur de ces personnes, le travail des éducateurs et du personnel soignant, la Fondation Eben-Hézer a décidé d'attribuer deux prix récompensant les presses écrite et audio-visuel. Décernée annuellement, ces récompenses doivent valoriser une contribution journalistique d'importance, réalisée par un représentant de médias romands ayant, de par sa diffusion, permis de réduire de manière significative le fossé décrit plus haut.

Conditions de participation

Sont conviés à participer : tous les professionnels du métier (journalistes RP ou stagiaires, animateurs) publiant ou diffusant dans un média romand (presse écrite, audiovisuelle ou en ligne), à l'exception de la presse spécialisée.

Seuls les travaux ayant été réalisés pendant l'année en cours et jusqu'au 15 mai de l'année suivante (1er janvier 2017 au 15 mai 2018) seront admis ; une réalisation déjà primée ou rémunérée par la Fondation ne peut pas être prise en considération.

Les travaux devront être remis au secrétariat de la Fondation, en 9 exemplaires

- **reportages audio-visuels : sur support informatique CD-Rom, DVD, clé USB ou via un lien internet**
- **presse écrite : journal / magazine / livre, version originale ou photocopie couleur respectant le format original publié,**

accompagnés d'une lettre de motivation, d'un bref curriculum vitae du candidat, ainsi qu'un résumé écrit pour les candidatures des médias audiovisuels.

Par contribution journalistique, nous entendons aussi bien les émissions de TV, de radio, des reportages que des dossiers approfondis, voire une série d'articles thématiques consacrés au thème :

« Grand âge : pour un EMS participatif »

Le jury peut délibérer chaque année pour déterminer le thème faisant l'objet du concours ; l'idée est d'attribuer deux prix chaque année, un pour la presse écrite et l'autre pour celle audio-visuelle, en alternance entre la déficience mentale et le grand âge.

Les travaux primés pourront être repris dans le cadre d'une publication de la presse spécialisée. Ils feront l'objet d'une mention dans le rapport annuel de la Fondation et sur le site Internet.

Critères

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- l'objectivité journalistique ;
- l'intelligibilité pour le grand public ;
- l'originalité ;
- l'incitation à la réflexion pour le grand public.

Les membres du jury remplissent chacun une grille d'évaluation comprenant l'ensemble des critères et, pour chacun des critères, une note d'appréciation dans une fourchette définie.

Jury

Le jury est composé comme suit :

- le Président en exercice de la Fondation Eben-Hézer (membre permanent) ;
- 1 membre du Conseil de la Fondation d'Eben-Hézer ;
- 1 directeur de l'une des 3 institutions (Eben-Hézer-Lausanne ; Cité du Genévrier ; Home Salem) ou un membre du personnel désigné par eux ;
- 1 journaliste d'expérience et de terrain doté d'une grande sensibilité et d'une connaissance étendue des domaines du handicap et du médico-social ;
- 1 membre désigné par le Comité de l'AVOP ;
- 1 membre désigné par le Comité de l'AVDEMS ;
- 2 personnalités reconnues des domaines représentés et rompue au fonctionnement des médias.

Les membres du jury, à l'exception du Président, sont élus par cooptation tous les 3 ans.

Recours

Aucun recours contre la décision du jury ne pourra être accepté.

Prix

Le montant attribué s'élève à CHF 3'000.00 pour chacun des prix.

Le lancement officiel du concours est prévu à fin janvier 2018, la remise du prix est effectuée en automne 2018.

Les rédactions et les journalistes indépendants sont informés par courrier.

Délai de dépôt

La date butoir est fixée au 15 mai 2018.

Informations

M. Philippe Ischi,
Secrétariat général de la Fondation Eben-Hézer
Chemin de Rovéréaz 25
Case postale 163
1000 Lausanne 12
Tél. 021 558 20 22
Email : fondation@eben-hezer.ch

Janvier 2018